

Lundi 15 juin 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 juin 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-06-259 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de payer la demande de paiement numéro 4 à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) en regard du contrat pour la reconstruction des terrains de tennis.
4. Résiliation du contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel.
5. Octroi d'un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août au 31 octobre 2026.
6. Autorisation à la mairesse et la greffière pour signer une entente de partenariat avec 9321-0433 Québec inc. (ADE Événements).
7. Désignation d'un représentant au comité d'analyse dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine (PEP).
8. Autorisation de fermeture de l'avenue de l'Église dans le cadre du Festival d'arts vivants ARCHIPEL.
9. Autorisation de fermeture d'une partie de l'avenue Bouchard dans le cadre du Festival d'arts vivants ARCHIPEL.
10. Période de questions.
11. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 6 à une séance ultérieure.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-260

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 4 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-201 du conseil municipal octroyant le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-282 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 50 563,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-321 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 77 382,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-379 du conseil municipal autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 23 310,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 4 émise par Monsieur Jean-Philippe Gosselin, ingénieur de Stantec Experts-conseils ltée en date du 3 juin 2026 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 64 311,19 \$ incluant les taxes lequel inclut des coûts supplémentaires liés aux directives de changements numéros EL-02 et EL-03;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale datée du 11 juin 2026 d'approuver les modifications identifiées dans les directives de changements numéros EL-02 et EL-03 représentant un coût supplémentaire de 22 477,93 \$ excluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) d'une somme de 64 311,19 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-261

RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-283 du conseil municipal octroyant un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 à Nettoy-Pro au montant estimé de 42 494,76 \$ incluant les taxes avec possibilité de prolongation pour une année

supplémentaire, à la suite d'une invitation à soumissionner auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 1.4 des instructions aux soumissionnaires du devis d'appel d'offres, le contrat sera automatiquement renouvelé à compter du 11 août 2026, compte tenu que la Ville n'a pas signifié son intention de ne pas le renouveler avant le 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-05-223 de ce conseil autorisant le paiement de coûts supplémentaires à Nettoy-Pro d'un montant de 34 790,70 \$ incluant les taxes afin de couvrir les services supplémentaires requis d'ici le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment-ci, la Ville est en mesure de prévoir des coûts similaires pour la période du 11 août 2026 au 10 août 2027, faisant passer ainsi la dépense totale pour ce contrat à un montant qui excède le seuil en vertu duquel un contrat doit être attribué suivant une procédure ouverte;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la Ville n'a d'autre choix, que de mettre fin au contrat la liant à Nettoy-Pro à son échéance le 10 août prochain afin de respecter la réglementation régissant l'octroi des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 13 des clauses administratives générales du devis d'appel d'offres qui prévoit la faculté pour la Ville de résilier le contrat, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation, sous réserve de la transmission d'un avis écrit à l'adjudicataire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de résilier le contrat intervenu avec Nettoy-Pro pour l'entretien général du Centre socioculturel, à compter du 11 août 2026, la transmission de la présente résolution servant d'avis de résiliation.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-262

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LA PÉRIODE DU 11 AOÛT AU 31 OCTOBRE 2026.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-283 du conseil municipal octroyant un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 à Nettoy-Pro au montant estimé de 42 494,76 \$ incluant les taxes avec possibilité de prolongation pour une année supplémentaire,

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-06-261 de ce jour procédant à la résiliation de ce contrat;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer les diverses avenues possibles quant à l'entretien général du Centre socioculturel dans le futur;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des loisirs de bénéficier de quelques semaines supplémentaires pour procéder à cette analyse;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nettoy-Pro pour réaliser l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT l'estimation datée du 11 juin 2026 du directeur du Service des loisirs quant au nombre d'heures nécessaires pour réaliser l'entretien pendant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d’octroyer le contrat pour l’entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2026 au 31 octobre 2026 à Nettoy-Pro aux conditions suivantes :

- un taux horaire de 77 \$/heure sera payé à Nettoy-Pro pour l'entretien général du Centre socioculturel, le tout selon leur offre de service pour un coût de contrat estimé à 17 706,15 \$ incluant les taxes;
- les sections des clauses administratives générales, des clauses administratives particulières, des clauses techniques et des garanties et assurances du devis d'appel d'offres de juin 2025 pour l'entretien général du Centre socioculturel de même que l'avenant n°1 s'appliqueront au présent contrat en faisant les adaptations nécessaires.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-263

DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ D’ANALYSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’ENTENTE EN PATRIMOINE (PEP).

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Programme d’entente en patrimoine (PEP) par la MRC de Kamouraska visant la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT la demande adressée aux municipalités par la MRC de Kamouraska de désigner un membre de leur comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour siéger au comité d’analyse des demandes;

CONSIDÉRANT l’importance de participer activement à l’analyse des projets et à la recommandation des aides financières dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT l’intérêt et l’implication de Monsieur Damien Charest en matière d’urbanisme et de patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de désigner Monsieur Damien Charest pour siéger à titre de représentant de la Ville de Saint-Pascal au comité d’analyse du Programme d’entente en patrimoine (PEP) afin de lui permettre de participer à une rencontre de mise en œuvre ainsi qu’aux séances d’analyse des demandes, selon les besoins du programme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-264

AUTORISATION DE FERMETURE DE L'AVENUE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ARTS VIVANTS ARCHIPEL.

CONSIDÉRANT la tenue de la 4^e édition du Festival d'arts vivants ARCHIPEL du 10 au 12 juillet 2026;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 8 mai 2026 de la directrice du Centre d'art de Kamouraska adressant à la Ville, dans le cadre de L'après-midi festif, diverses demandes dont l'autorisation de fermer l'avenue de l'Église de 7 h à 23 h le samedi 11 juillet 2026 pour la tenue de leur activité dans la rue et sur le parterre de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser la fermeture de l'avenue de l'Église à compter du samedi 11 juillet dès 7 h jusqu'à 23 h, conditionnellement à la mise en place d'une signalisation adéquate.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-265

AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE BOUCHARD DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ARTS VIVANTS ARCHIPEL.

CONSIDÉRANT la tenue de la 4^e édition du Festival d'arts vivants ARCHIPEL du 10 au 12 juillet 2026;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 8 mai 2026 de la directrice du Centre d'art de Kamouraska adressant à la Ville, dans le cadre des soirées OFF ARCHIPEL qui se tiendront au Studio Michel situé au 486, avenue Bouchard, une demande d'autorisation de la Ville pour fermer une partie de l'avenue Bouchard entre les rues Taché et Saint-Laurent de 19 h 30 h à 23 h le vendredi 10 juillet et le samedi 11 juillet 2026 de même que le prêt et la livraison de 10 barrières pour la mise en place d'une signalisation adéquate;

CONSIDÉRANT que toutes les activités devront se terminer au plus tard à 23 h afin de limiter les nuisances sonores conformément à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT le plan de fermeture de la rue préparé par Monsieur Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques;

CONSIDÉRANT le certificat d'occupation de capacité du Studio Michel tel qu'établi par le Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser la fermeture d'une partie de l'avenue Bouchard, entre les rues Taché et Saint-Laurent suivant le plan soumis par le directeur de l'inspection et des services techniques, le vendredi 10 juillet de 19 h 30 à 23 h et le samedi 11 juillet de 19 h 30 à 23 h, conditionnellement à la mise en place d'une signalisation adéquate.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-06-266

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2026-06-267

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 15.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière